

## **L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE DANS LA REPUBLIQUE**

**AHOUE LEON RAYMOND**

Maître-Assistant au Département de Philosophie

Université de Cocody-Abidjan

### **RESUME**

Pensé de manière géographique comme territoire, l'espace peut être l'objet d'un aménagement, d'un mode de gestion ou d'administration en fonction des ressources disponibles. Platon, à cet effet, propose une allocation de ces ressources, tenant compte du rapport des individus à leurs besoins naturels et nécessaires telle la procréation. Cette dernière doit être contrôlée par l'Etat dont le souci est d'harmoniser ses ressources et le nombre de ses habitants. Ceux-ci ont à justifier leur existence par l'opportunité de leur fonction. Pour préserver l'équilibre entre territoire et population, entre ressources et habitants, le mariage, la procréation et l'immigration doivent être rigoureusement contrôlés.

**Mots-clés :** Espace, Démographie, Besoins, Désirs, Procréation, Fonctions, Population, Territoire.

### **ABSTRACT**

*Thought of geographically as territory, the space can be referred to as a planning, as some sort of management in accordance with the resources in taking into account the relationship between individuals and their natural bare needs such a procreation. The later must be under control of the State whose worry is to harmonize its resources in accordance with its habitants. These have to justify their existence through their function. To preserve the balance between the territory and the population, the resources and the inhabitants, marriage, procreation and immigration must be rigorously controlled.*

**Key words :** Space, Territory, Demography, Population, Procreation, Needs, Desire, Function.

## INTRODUCTION

Platon est le fils d'une Grèce où l'espace est d'abord pensé de manière géographique c'est-à-dire comme *territoire*<sup>1</sup>. L'espace s'offre à la perception et peut exciter la réflexion. Mais l'espace, à part ce caractère d'objet de spéculations abstraites, peut être pensé pratiquement par rapport à la polis (*cit  ou Etat*)<sup>2</sup> et à la politeia (r gime constitutionnel, mode de gouvernement ou d'administration.) Le penser de la sorte, c'est chercher   savoir comment l'am nager, c'est- -dire l'administrer en fonction des ressources naturelles et humaines pour en tirer le meilleur profit. Cet am nagement a  t  souvent le fait de la strat gie militaire dans la Gr ce antique. Il n'emp che que dans cette m me Gr ce, il  tait aussi simplement social et r cr atif quand les cit s se dotaient de structures pour l' panouissement physique et psychique de leurs habitants : les stades pour les jeux, les th  tres pour les repr sentations, les gymnases pour la culture physique.

La conception territoriale de l'espace, omnipr sente dans la Gr ce antique, l'est aussi dans l' uvre de Platon, laquelle d crit par ailleurs avec force d tails les lieux des *dialogues*<sup>3</sup>. On peut relever, chez ce philosophe, son couplage   une conception d mographique de l'espace. Autrement dit, l'espace ne d signe pas seulement le territoire, mais renferme aussi la population qui l'habite. Comment concilier population et territoire en vue de la qualit  de vie des *individus*<sup>4</sup>? La solution, chez Platon, passe par une administration du territoire en fonction des besoins de ses habitants, et surtout par une th orie de la population fond e sur la comp tence individuelle. Cela peut  tre montr  par l'examen de la cit  des besoins, de la cit  gonfl e d'humeurs et de la cit  id ale.

### I- LA CITE DES BESOINS

Chez Platon, la cit  des besoins est celle dont la naissance est d termin e par les exigences vitales. La naissance de la cit  repose sur ces exigences caract ris es par leur frugalit .

---

1- Le territoire est une  tendue de terre. Son sens juridique le d finit par des crit res cumulatifs : le sol, le sous-sol, l' tendue marine (s'il y a lieu) et l'espace a rien au-dessus d'eux.

2- Pour Platon, l'Etat ou la cit  renvoie   la soci t . (cf. *La R publique*, traduction fran aise par Emile Chambry, Paris, les belles lettres, 1970, 369b). Mais l'Etat pour nous se comprendra surtout au sens d'organe politique centre de d cisions.

3- On peut  tre en particulier sensible au charme du lieu o  se d roule le dialogue du *Ph dre* : les bords de l'Ilissos avec son platane  tonnant de gr ce. (cf. Platon, *Ph dre*, traduction fran aise par Emile Chambry, Paris, Garnier Flammarion, 1991, 299a et suivantes).

4- Chez Platon, le l gislateur en  tablissant ses lois doit consid rer deux points focaux : le territoire et la population (cf. *Les Lois*, trad. fran aise par Edouard des Places, Paris, Les Belles Lettres, 1965, 747d-e).

### A- La naissance de la cité

Pour Platon et Aristote, la réunion des hommes en société est due aux raisons suivantes : l'individu, d'une part, a conscience d'être un microcosme qui ne peut se suffire dans le macrocosme de l'univers (que d'ailleurs il ne peut remplir) ; d'autre part, comme être de besoins, il ne peut jamais être comblé, ni obtenir par lui-même tout ce qu'il recherche. Socrate dit à Adimante : « (...) *selon moi, l'Etat doit sa naissance à l'impuissance où l'individu se trouve de se suffire lui-même et au besoin qu'il éprouve de mille choses* »<sup>5</sup>. De même, Aristote, dans sa théorie génétique de l'Etat, fonde sa réflexion sur l'incapacité ou l'insuffisance de l'individu. Ce dernier, par nature, ne peut exister seul puisqu'il est fait pour être uni à un autre, soit pour la procréation, soit pour le commandement et *l'obéissance*<sup>6</sup>. C'est pourquoi « *celui qui est sans cité, naturellement et non par suite des circonstances, est ou un être dégradé ou au-dessus de l'humanité* »<sup>7</sup>, c'est-à-dire « *est ou une brute ou un dieu* »<sup>8</sup>.

De Platon à Aristote, le raisonnement ne procède pas pareillement. Le premier s'en tient à une analyse chronologique pour expliquer la naissance de la cité : « *dès lors, un homme prend un autre homme avec lui en vue de tel besoin, puis un autre en vue de tel autre besoin, et la multiplicité des besoins assemble dans la même résidence plusieurs hommes qui s'associent pour s'entraider : c'est à cette société que nous avons donné le nom d'Etat* »<sup>9</sup>. Chez Aristote, l'analyse chronologique aboutit à une conclusion logique accordant la préséance à la cité. Celle-ci, comme tout, est la fin et la nature de ses parties : l'individu, la famille, le village. Mais au-delà de la divergence entre Platon et Aristote<sup>10</sup>, il nous suffit d'avoir montré le lien entre la naissance de la cité et la délimitation d'un territoire.

Ainsi, la réunion des hommes, dans un espace donné, repose sur la conscience que chacun a d'avoir besoin de l'autre. La gestion et la satisfaction de ses besoins dépendent du concours de ce dernier. La différenciation naturelle des *caractères*<sup>11</sup> induit une différenciation économique sur la base de la nécessité (naturelle) de la division du

---

5- Platon, *La République*, traduction française par Emile Chambry, Paris, les belles lettres, 1970, 369b.

6- Aristote, *La Politique*, traduction française par J. Tricot, Paris, J. Vrin, 1970, I, 2, 1252a 25-30.

7- *Ibid.*, 1253a.

8- *Ibid.*, 1253a 25.

9- Platon, *Op. cit.*, 369b.

10- Aristote reproche à Platon de faire « comme si un Etat était toujours constitué dans le but d'assurer les besoins essentiels et non pas plutôt en vue du bien » (cf *La Politique*, *Op. cit.*, 1252a 25).

11- *Ibid.*, 370a-b.

travail, laquelle rend possibles les échanges. Ceux-ci, en rendant incontournable la rencontre physique des hommes, les engagent à se délimiter un territoire propice à l'extraction et à la circulation de leurs ressources. En plus, à l'intérieur même de ce territoire, ils peuvent s'accorder sur un lieu précis destiné au troc ou aux opérations à base de monnaie : c'est le *marché*<sup>12</sup> (en tout cas dans son acception primitive). Les échanges, perçus souvent économiquement, peuvent aussi avoir une dimension sociale. Cette dimension exprime la sociabilité de l'homme, c'est-à-dire son désir naturel de son semblable en un endroit *donné*<sup>13</sup> pour l'aider à satisfaire des besoins. Pourquoi rechercher la frugalité des besoins, c'est ce qu'il faut à présent montrer.

### **B- La frugalité des besoins**

Les besoins frugaux, essentiels sont : nourriture, logement, vêtements, *chaussures*<sup>14</sup>. Il s'agit là de besoins matériels destinés à garantir le bien-être du corps. On pourrait s'étonner des attentions que Platon accorde au corps si on ignore tout le programme d'éducation réservé à *celui-ci*<sup>15</sup>. Il faut avoir un corps bien entretenu pour être gardien de *l'Etat*<sup>16</sup>. En outre, comme le dit *Le Banquet*<sup>17</sup>, un beau corps, un corps sain, est propre à exciter la réflexion philosophique.

L'Etat des besoins essentiels est propice à l'épanouissement de ses membres. Socrate le dit dans ces lignes : « *Ne vont-ils pas produire du blé, du vin, faire des habits, des chaussures, se bâtir des maisons ? Pendant l'été, ne travailleront-ils pas ordinairement à demi vêtus et sans chaussures, et pendant l'hiver vêtus et chaussés comme il convient ? Pour se nourrir, ils fabriqueront sans doute soit avec de l'orge, soit avec du froment, de la farine qu'ils feront griller ou qu'ils pétriront ; ils en feront de beaux gâteaux et des pains (...) ils se régaleront eux et leurs enfants (...); ils vivront ensemble joyeusement, réglant sur leurs ressources le nombre de leurs enfants, dans la crainte de la pauvreté ou de la guerre* »<sup>18</sup>. « *En passant ainsi leur vie dans la paix et la santé, ils parviendront naturellement jusqu'à la vieillesse et ils transmettront la même vie à leurs descendants.* »<sup>19</sup> Pour Socrate, la simplicité de la vie quasi animale garantit à l'homme le bien-être, voire le bonheur. En évitant l'artifice

---

12- *Ibid.*, 371 b.

13- Platon le montre par l'histoire de l'humanité marquée par un certain déluge (cf. *Lois*, *Op. cit.*, 676 à 681).

14- Platon, *La République*, *Op. cit.*, 369d.

15- Platon annonce justement que l'éducation du corps va se faire par la gymnastique (*Ibid.*, 376 e).

16- Comme le chien de bonne race, l'homme bien né a besoin de sagacité, de vitesse et de force pour livrer bataille à l'ennemi. (*Ibid.*, 375a).

17- Platon, *Le Banquet*, traduction française par Emile Chambry, Paris, Garnier Flammarion, 1991, 209 b.

18- Platon, *La République*, *Op. cit.*, 372 a-b-c.

19- *Ibid.*, 372 d.

et le superflu, le non naturel et le non nécessaire, l'homme peut contrôler ses ressources, gérer en conséquence ses besoins et ceux de sa progéniture (raisonnablement proportionnée) dans des limites territoriales données.

Au total, dans la cité des besoins, les nécessités vitales définissent des rapports humains conviviaux. « *Le besoin, dit Janine Chanteur, ne sépare pas l'homme de l'homme, il le réunit à l'homme dans un espace géographique donné. Il est, dans l'individu, le signe d'un manque originel, mais aussi le signe de la communauté, de la société.* »<sup>20</sup> Mais Glaucon dénonce la limitation des besoins au strict nécessaire, dans son reproche à Socrate : « *C'est avec du pain sec, ce me semble, que tu fais banqueter ces gens-là* »<sup>21</sup>. Il incite à la recherche de raffinements, de superfluités dans une cité désormais gonflée d'humeurs.

## **II - LA CITE GONFLEE D'HUMEURS**

Une cité gonflée d'humeurs, à la différence d'une cité des besoins, se dit « *d'un Etat qui vit dans les délices* »<sup>22</sup>, ou encore d'un « *Etat de pourceaux* »<sup>23</sup>. C'est un Etat régi par le désir ou l'ambition, et par l'indistinction démographique.

### **A- L'ambition territoriale**

L'ambition territoriale s'entend ici du désir d'agrandir le territoire puisque celui dont on dispose ne suffit plus. Elle implique une hypertrophie des besoins.

#### **1- Le désir comme hypertrophie des besoins**

L'homme ambitieux ou désirant se situe bien au-delà des simples besoins essentiels qui ne sauraient le contenter, et dont lui-même ne saurait se contenter. En lui, le désir et le besoin, à partir de leur origine corporelle, vont se hiérarchiser, le premier supplantant le second dont il apparaît comme une hypertrophie vu son insatiabilité. Ils se distinguent en outre dans leur finalité. Quand le besoin recherche sa satisfaction (quoique temporaire), le désir, lui, reste dans la dialectique de la recherche pour la recherche. Le besoin, bien plus, est nécessaire. Il ne peut être rejeté, car il est imposé par la nature. Il est donc utile de le *satisfaire*<sup>24</sup>. C'est l'exemple de la nourriture, apport indispensable à la vie et dont la satisfaction est *utile*<sup>25</sup>. Mais le désir, lui, est superflu, car il n'est pas dicté par la nature. Il est nuisible au corps, à l'âme, à la sagesse et à la *tempérance*<sup>26</sup>. On peut s'en défaire dès l'enfance par l'éducation.

---

20 Chanteur (Janine), *Platon, le désir et la cité*, Paris, Sirey, 1980, p. 15.

21- Platon, *La République, Op. cit.*, 372c.

22 *Ibid.*, 372e.

23- *Ibid.*, 372d.

24- *Ibid.*, 558d-e.

25- *Ibid.*, 559a-b.

26- *Ibid.*, 559b.

La cité gonflée d'humeurs est remplie de désirs superflus. Elle est l'expression d'une inflation de l'avoir défigurant ou dénaturant la cité austère des besoins, et conduisant à lui ajouter « *des lits, des tables, des meubles de toute sorte, des ragoûts, des parfums, des essences à brûler, des courtisanes, des friandises, et chacune de ces superfluités sous toutes les formes possibles (...) de l'or, de l'ivoire et toutes les matières précieuses* »<sup>27</sup>. Comme ces objets ont besoin d'individus pour les élaborer, les entretenir ou les extraire, la population va s'accroître d'autant.

Ainsi décrite, la cité gonflée d'humeurs est une cité qui voit son territoire sur-occupé par des individus non nécessaires, aux désirs superflus. Ces individus sont ennemis entre eux quand certains sont pauvres et d'autres *riches*<sup>28</sup>. Cela rappelle l'Athènes historique de Socrate et Platon où circulaient quantité de personnes dont les activités n'étaient pas nécessaires à l'Etat. Mais chacun, dans cette Athènes démocratique, revendiquait une liberté inaliénable, c'est-à-dire en fait licencieuse. « *Chacun peut s'y faire un genre de vie particulier, suivant sa propre fantaisie* »<sup>29</sup>. La fantaisie de ses ambitions conduit l'homme dit démocratique à *l'inconstance*<sup>30</sup>. Aristote, parlant de la démocratie, écrit : « *Une constitution de cette sorte trouvera de nombreux défenseurs, car il est plus agréable à la foule de vivre dans le désordre que dans une sage modération* »<sup>31</sup>. La démocratie, comme exemple de cité gonflée d'humeurs, est caractérisée par des désirs ou ambitions diverses, notamment celle de territoire.

## **2- Le désir comme ambition de territoire**

Il y a ambition de territoire quand l'espace de la cité, sous la poussée des désirs superflus et le nombre grandissant des individus non nécessaires, devient petit et impropre à satisfaire tout le monde. Cet espace a besoin de voir ses limites reculer parce que la pression démographique provoque la raréfaction des ressources. Comme celles-ci, à l'époque de Platon, sont essentiellement naturelles (notamment agricoles) et non artificielles (comme dans les sociétés fortement industrialisées de nos jours), le besoin de nouvelles terres cultivables s'impose. Mais comment faire si l'agriculture ne peut être qu'extensive? Comment faire si ce que je désire se trouve chez l'autre et, inversement, ce qu'il recherche chez moi ? La seule alternative, dans ces conditions, c'est d'attaquer ou d'être attaqué : la guerre s'impose et s'explique par « *l'insatiable désir de posséder* »<sup>32</sup>.

---

27- *Ibid.*, 373a.

28- *Ibid.*, 422e- 423a.

29- *Ibid.*, 557b.

30- *Ibid.*, 561c-d.

31- Aristote, *La Politique*, *Op. cit.*, VI, 4, 1319b30.

32- Platon, *La République*, *Op. cit.*, livre II, 373e. Voir aussi Platon in *Phèdre*, *Op. cit.*,

Comment les désirs peuvent-ils conduire à la belligérance ? Pour Platon, c'est en étant l'expression d'ambitions insensées. Pour Janine Chanteur, le désir, même s'il est séparé de son objet comme l'est le besoin, ne cherche cependant pas à coopérer avec lui. Dès lors, la relation du sujet désirant à l'objet est de l'ordre du conflit et de la guerre : guerre contre l'objet, guerre interindividuelle, guerre intercités. « *La guerre d'une cité contre une autre cité est, de la même façon, l'affirmation d'un individualisme contre un autre individualisme. Guerre extérieure, guerre intérieure, la guerre manifeste le caractère particularisant de l'épithumia* »<sup>33</sup>. Contrairement au désir, le besoin met et maintient l'homme en relation avec son semblable.

Le désir est-il si négatif? On peut le penser, si on compare la cité des besoins et celle gonflée d'humeurs. Mais n'oublions pas que le désir comme *epithumia* signale la présence de l'âme, même s'il en est la partie la plus basse. Celle-ci est gouvernée par la moyenne partie, la colère au *thumos*, et sous la suprême direction de la plus haute, la raison ou *nous*<sup>34</sup>. De plus, le désir pris en lui-même n'est pas négatif ou errant. « *Chaque désir pris en lui-même, dit Glaucon, ne convoite que son objet naturel pris en lui-même* »<sup>35</sup>. C'est ainsi que « *la soif seule et en soi n'a d'autre objet, déclare Socrate, que la boisson en soi* »<sup>36</sup>. Partant, « *le désir de telle chose déterminée relève des accidents qui s'y ajoutent* »<sup>37</sup>. Tout cela fait comprendre que le désir, chez Platon, devient négatif, comme dans la cité gonflée d'humeurs, quand il ignore sa nature, c'est-à-dire refuse de rester naturel, pour s'embarrasser de superfluités. Ce faisant, il affecte l'aménagement du territoire. Le sujet désirant, manquant d'être raisonnable et d'être nécessaire à la cité, relève de l'indistinction démographique.

## **B- L'indistinction démographique**

Il y a indistinction démographique quand les individus apparaissent à la vie, sans que cette apparition ne soit planifiée. Cela signifie que la procréation n'est pas maîtrisée, ni les compétences des individus prises en compte de manière spécifique. L'indistinction démographique comporte ainsi deux aspects : la procréation non maîtrisée et la confusion des compétences.

### **1- La procréation non maîtrisée**

Précédant la procréation non maîtrisée, l'union non contrôlée est celle qui n'a pas été autorisée par l'Etat. N'importe quel homme et n'importe quelle femme ne peuvent s'unir. On ne se marie pas parce

---

33- Chanteur (Janine), *Platon, Le désir et la cité, Op. cit.*, p. 26, souligné dans le texte.

34- Platon, *La République, Op. cit.*, livre IV, 441e-442a.

35- *Ibid.*, 437e.

36- *Ibid.*, 439a.

37- *Ibid.*, 437e.

qu'on s'aime, mais parce que la loi a déterminé l'opportunité de ce mariage relativement à la préservation de l'intérêt de l'Etat. Cet intérêt, c'est l'excellence de la population. Mais quand l'homme et la femme auront passé l'âge de procréer et donc que leur union ne comportera plus le danger de procréer illégalement, l'Etat leur accordera une liberté sexuelle, assortie cependant de *restrictions*<sup>38</sup>. Celles-ci peuvent éventuellement être levées par le tirage au sort et la *Pythie*<sup>39</sup>. Une union est dite non autorisée quand elle risque de conduire à une procréation non voulue par l'Etat. On s'unit par l'Etat afin de faire des enfants pour l'Etat. Ce dernier n'a pas besoin de n'importe quel enfant, lequel serait alors un bâtard, c'est-à-dire un enfant issu d'une union sans fiançailles ni cérémonie religieuse de mariage encadrées par la *loi*<sup>40</sup>. Un tel enfant est le fruit d'une procréation non maîtrisée.

La procréation non maîtrisée, répréhensible pour *Platon*<sup>41</sup>, s'entend dès le principe du fait de faire des enfants en dehors de la tranche d'âge légale. Celle-ci se situe dans la force de l'âge qui, pour la femme, est comprise entre vingt et quarante ans, et pour l'homme, entre vingt-cinq et cinquante-cinq ans<sup>42</sup>. « Si donc un homme au-dessus ou au-dessous de cet âge se mêle de procréer pour l'Etat, nous déclarerons qu'il a péché contre la religion et la justice, en faisant à l'Etat un enfant dont la conception subreptice n'aura pas été accompagnée des sacrifices et des prières que les prêtres et les prêtresses et tout le corps de l'Etat feront à chaque mariage, pour qu'il naisse des hommes d'élite des enfants meilleurs encore, et des hommes utiles au pays des enfants plus utiles encore, mais qui sera au contraire une œuvre de ténèbres et de terrible libertinage »<sup>43</sup>. Ces dernières lignes indiquent nettement le gros avantage, pour l'Etat, d'une procréation contrôlée, au contraire d'une procréation non contrôlée. Cette dernière provoque une indistinction démographique dont l'autre aspect se lit dans la confusion des compétences.

## **2- La confusion des compétences**

Il y a confusion des compétences quand on ne sait qui fait quoi dans l'Etat, quand certains prétendent exercer des fonctions naturellement dévolues à d'autres. Ils font ainsi ce pour quoi ils n'ont été préparés ni par la nature, ni par l'éducation.

C'est un principe inaliénable que la nature a fait chaque chose pour une fin spécifique, et chaque individu pour une tâche particulière. Seulement,

---

38- *Ibid.*, 461 b-c.

39- *Ibid.*, 461 e.

40- *Ibid.*, 461 b.

41- *Ibid.*, 461c.

42- *Ibid.*, 460e. Chez Aristote, la femme doit procréer entre dix-huit et cinquante ans, et l'homme entre trente-sept et soixante-dix ans (cf *La Politique*, *Op. cit.*, 1335a 5 et suivantes).

43- *Ibid.*, 461a-b.



ce principe est souvent transgressé par ceux qui outrepassent les limites de leur compétence, par orgueil ou par ignorance. Cela s'observe dans les gouvernements dégénérés ou défectueux, comme le sont la démocratie, la tyrannie, la timocratie, l'oligarchie.

La démocratie, dégénérée de l'oligarchie, comporte un vice fondamental que certains considèrent pourtant comme sa vertu : la *liberté*<sup>44</sup>. Dans cette forme de gouvernement, on s'autorise tout au nom de la liberté. Platon la qualifie de « *foire aux constitutions* »<sup>45</sup>, car les compétences n'y sont guère identifiées et signifiées aux individus afin d'organiser leur conduite. Y a-t-il à se soucier de compétence spécifique quand c'est le nombre qui gouverne, ou quand les magistratures sont tirées au *sort*<sup>46</sup> ? Les individus compétents ne commandent pas. Mais se mêlent de commander ceux à qui la loi *l'interdit*<sup>47</sup>. Telle est la réalité de la démocratie où peut gouverner l'individu incompetent ou à la compétence inappropriée, et où l'on ne s'inquiète guère de savoir « *par quelles études un homme politique s'est préparé à l'administration de l'Etat, tandis qu'il lui suffit de se dire l'ami du peuple pour être comblé d'honneur !* »<sup>48</sup>

Ce qui vient d'être dit de la démocratie vaut aussi pour la timocratie ou gouvernement des honneurs. Le manque de maîtrise de la procréation dans ce gouvernement « *fournira des magistrats peu propres au rôle de gardiens* »<sup>49</sup>. Ces magistrats, vu leur faible capacité intellectuelle « *ne sauront discerner ni les races d'Hésiode, ni les races d'or, d'argent, d'airain et de fer (...); et le fer se trouvant mêlé à l'argent, et l'airain à l'or, il résultera de ce mélange un défaut d'égalité, de justesse et d'harmonie qui, partout où il se rencontre, engendre toujours la guerre et la haine* »<sup>50</sup>. La raison en est l'ignorance du nombre géométrique qui commande « *aux bonnes et aux mauvaises naissances* »<sup>51</sup>.

On retient que chez Platon, la procréation non maîtrisée génère des individus dont l'Etat n'a que faire. Ils ne peuvent se prévaloir d'aucune compétence spécifique. Ils rendent difficile, voire impossible, l'aménagement de la cité à partir d'une maîtrise de sa population. Cela peut permettre d'expliquer pourquoi Platon préconise la distinction démographique dans la cité idéale dont le territoire doit être bien configuré.

---

44- *Ibid.*, 562 b.

45- *Ibid.*, 557 d.

46- *Ibid.*, 557a.

47- *Ibid.*, 557 e. comme le relève Aristote : « *dans les démocraties, il y a participation de tous à toutes les fonctions* » (cf. *La Politique, Op. cit.*, 1328 b30).

48- Platon, *La République, Op. cit.*, 558 b.

49- *Ibid.*, 546 d.

50- *Ibid.*, 547 a.

51- *Ibid.*, 546 c.

### III- LA CITE IDEALE

On peut déjà interroger le terme «*idéale*» dans l'expression « *cité idéale*». Ce terme désigne-t-il la perfection illusoire ou idéale ? Socrate et Glaucon pensent la cité idéale comme ce dont on parle, qui n'existe pas dans la réalité sensible, mais qu'on peut contempler dans le ciel, c'est-à-dire en *idée*<sup>52</sup>. Cette cité, dans sa perfection, devient une cité idéale. On peut néanmoins s'inspirer de son modèle relativement à la distinction démographique et au territoire.

#### A- La distinction démographique

On peut parler, chez Platon, de distinction démographique relativement à une théorie de la population consistant à contrôler la procréation en fonction des compétences attendues des individus par l'Etat. Ce qui exprime un souci de planification de la vie dans la cité à partir des naissances et des fonctions. La distinction démographique repose sur la procréation sélective et la spécialisation des fonctions.

##### 1- La procréation sélective

Au livre V de *La République*, les prescriptions relatives aux unions définissent ce que nous appelons ici, (contrairement à la procréation non maîtrisée déjà examinée) « *procréation sélective* ». Celle-ci s'entend d'un certain contrôle des naissances à partir d'une organisation rigoureuse des unions. Par là sont engendrés les meilleurs individus possibles, au double plan physique et psychique. Ce contrôle relève de la compétence du juge et du médecin. Socrate le dit en ces termes : «*Ainsi donc tu établiras dans l'Etat une médecine telle que nous l'avons définie, avec une judicature formée comme je l'ai dit, pour s'occuper des citoyens qui sont bien constitués de corps et d'âme ; quant aux autres, on laissera mourir ceux dont le corps est mal constitué, et les citoyens feront périr eux-mêmes ceux qui ont l'âme naturellement perverse et incorrigible* »<sup>53</sup>. La distinction démographique comporte ainsi l'idée d'un contrôle des naissances par la médecine et la justice aux fins de conserver certains citoyens, mais d'en supprimer d'autres<sup>54</sup>.

Est-il possible d'éviter cette sorte d'épuration confiée à la médecine et à la justice ? Sans doute pas. Mais on peut tâcher de la prévenir. Dans cette disposition, on veillera à la qualité des unions qui sera calquée sur l'accouplement des *animaux*<sup>55</sup>. De même qu'on croise les meilleurs animaux pour obtenir une portée de qualité, de même on

---

52- *Ibid.*, 592 a-b. Pour Jean Brun, la cité idéale est aussi idéale car elle est « *un paradigme se rencontrant seulement dans le monde des idées.* » (cf. *Les conquêtes de l'homme et la séparation ontologique*, Paris, PUF, 1961, p. 41.)

53- *Ibid.*, 409 e / 410 a.

54- *Ibid.*, 460 c.

55- *Ibid.*, 459 a et suivantes.

56- *Ibid.*, 375 e.

unira les meilleurs individus afin d'en avoir une progéniture relevée. Ces meilleurs individus sont les gardiens, c'est-à-dire ceux qui ont un naturel fait d'humeur colère et d'instinct *philosophique*<sup>56</sup>. Ce sont précisément les gouverneurs, c'est-à-dire ceux qui ont le sens de l'Etat, la connaissance, et qui résistent à la *séduction*<sup>57</sup>. Ils sont utiles à l'Etat. Ceux qui le sont moins, sont les laboureurs et artisans, hommes *inférieurs*<sup>58</sup>. Comme l'Etat est soucieux de la qualité de sa population, « *il faut (...) que les sujets d'élite de l'un et de l'autre sexe s'accouplent le plus souvent possible, et les sujets inférieurs le plus rarement possible ; il faut de plus élever les enfants des premiers, non ceux des seconds, si l'on veut maintenir au troupeau toute son excellence* »<sup>59</sup>.

Ici, dans une analyse rétrospective, on peut faire apparaître Platon comme le précurseur des politiques antinatalistes des sociétés modernes. Celles-ci les appellent pudiquement *planning familial* et se refusent à avouer publiquement leur souci de la qualité de leur population. Même sans avoir des positions aussi affirmées que celle de Platon, elles n'en recherchent pas moins les meilleurs d'entre leurs membres dont les moins utiles ou les inutiles sont mis à mort symboliquement à travers les triages successifs dans le cursus scolaire, la sélection dans les examens ou dans les concours, l'âge de la retraite. Il est vrai que cette mort symbolique fait qu'elles restent gonflées d'individus peu utiles, voire inutiles. Or l'aménagement de l'espace de l'Etat tient compte du territoire à partir du nombre et de la qualité des individus. Ce nombre, pour être raisonnable, doit même s'en tenir à cette qualité, c'est-à-dire à ce qu'un individu donné peut apporter à la cité pour justifier sa *présence*<sup>60</sup>. Ce qui relève de l'opportunité de sa fonction spécifique.

## **2- La spécialisation des fonctions**

Contrairement à la confusion des compétences dénoncée dans la cité gonflée d'humeurs, la spécialisation des fonctions est le principe sur lequel repose la formation de *l'Etat*<sup>61</sup>. Elle signifie que l'individu, ne pouvant tout faire pour se suffire à lui-même, doit se contenter

---

57- *Ibid.*, 412 c / 413 c.

58- *Ibid.*, 415 a-b. On n'est cependant pas condamné à rester inférieur. Né de parents inférieurs, on peut s'améliorer par son naturel ou alors par l'apprentissage comme l'esclave du *Ménon*.

59- *Ibid.*, 459d-e.

60- Aristote condamne en cela la législation spartiate qui encourage la densité démographique : « *pourtant il est manifeste que s'il naît beaucoup d'enfants, la terre continuant à être divisée comme elle l'est, fatalement un grand nombre d'entre eux tomberont dans la misère* ». (cf. *Op. cit.*, 1270 b5). Pour Robert Malthus, la population s'accroît à un rythme géométrique, alors que les ressources augmentent selon une progression arithmétique. Il en résulte qu'au « *grand banquet de la nature* », les seuls convives sont ceux dont la société ou l'Etat a besoin en raison de l'opportunité et de l'utilité de leurs compétences. Les autres doivent s'abstenir du mariage et de la procréation. (Cf. *Essai sur le principe de la population*.)

61- Platon, *La République*, *Op. cit.*, 369 b et suivantes.

d'exécuter « *le métier qui lui est propre pour toute la communauté* »<sup>62</sup>. Elle renferme l'idée d'une division du travail justifiée par la différence des aptitudes.

Qu'est-ce qui justifie la spécialisation des fonctions ? C'est la nature, dit Socrate à Adimante : « *c'est que tout d'abord la nature n'a pas précisément donné à chacun de nous les mêmes dispositions, mais qu'elle a différencié les caractères et fait l'un pour une chose, l'autre pour une autre* »<sup>63</sup>. Il y a ainsi une appropriation naturelle de l'individu à sa fonction. Il serait alors maladroit ou incompetent s'il voulait en exercer une autre, déterminée accidentellement ou artificiellement, c'est-à-dire improprement. En revanche, il atteindrait la pleine compétence s'il se laisse instruire par la nature qui l'a destiné à une fonction spécifique. Ainsi, « *chaque individu ne doit exercer qu'un seul emploi dans la société, celui pour lequel la nature lui a donné le plus d'aptitude* »<sup>64</sup>. Il ne peut y avoir « *d'homme double ni multiple, attendu que chacun ne fait qu'une seule chose* ».<sup>65</sup>

Ce qui précède permet de dire que l'Etat tire son perfectionnement de cette spécialisation. Car si chacun fait ce pour quoi il est doué par nature, il va sans dire que c'est la cité tout entière qui va s'en trouver améliorée. Mais en plus, l'unité de l'Etat résulte de cette division du travail. Celle-ci, en classant les individus par aptitude, finit par les distinguer en classes. Certes, l'éducation contribue grandement à cette distinction. Seulement, elle ne s'exerce pas contre nature, mais bien sur la base du naturel de *chacun*<sup>66</sup>. De la sorte, il y a trois classes d'hommes : les laboureurs et artisans ou mercenaires, les auxiliaires ou gardiens -guerriers, et les *gouverneurs*<sup>67</sup>. Quand chacune de ces classes se contente d'exercer sa spécialité, il y a *justice*<sup>68</sup>. Quand il y a mélange de spécialités, c'est l'injustice, « *le plus grand crime envers l'Etat* »<sup>69</sup>. Mais il ne suffit pas de cette spécialisation des fonctions et de cette distinction des classes pour que l'Etat soit uni. Les classes inférieures, ayant conscience de leur place et de leur tâche spécifique, doivent reconnaître le bien fondé du commandement de la classe supérieure, celle des gouverneurs. Ce faisant, il y a tempérance, c'est-à-dire accord entre *elles*<sup>70</sup>. Autrement, il y aurait désordre et donc injustice et désunion ou désaccord dans l'Etat, à l'instar de ce qui se

---

62- Ibid., 369 e.

63- Ibid., 370 a-b. Aristote le dit aussi : « *la nature n'agit nullement à la façon mesquine des fabricants de couteaux de delphes, mais elle affecte une seule chose à un seul usage* » (cf. *La Politique*, Op. cit., 1252b).

64- Ibid., 433 a.

65- Ibid., 397 e.

66- Ibid., 442 e.

67- Ibid., 415 a.

68- Ibid., 434 c.

69- *Idem*.

passé dans l'âme injuste.

Ainsi, la distinction démographique signifie à la fois procréation sélective et spécialisation des fonctions. Celles-ci apparaissent comme les critères permettant de statuer sur le nombre et sur l'opportunité des individus qui doivent composer la population. Il s'agit maintenant de savoir quel territoire cette population doit habiter, et comment elle doit l'habiter.

## **B- Le territoire idéal**

Relativement à la cité idéale, le territoire idéal est celui dont la perfection constitue un modèle, certes idéal, mais inspirateur. Il doit être recherché selon le critère de la configuration et des ressources naturelles sur une superficie donnée.

### **1- La superficie du territoire**

Quelle est la juste superficie (les justes limites) à donner au territoire ? Sans doute, la réponse de Platon n'est pas d'une précision mathématique qui consisterait à indiquer une grandeur chiffrée. Car ce qu'il attend du territoire, ce n'est pas tant son immensité que les ressources naturelles à proposer à ses habitants. La cité des besoins a montré que la caractéristique du territoire, c'est de pourvoir aux besoins vitaux ou essentiels, lesquels sont nécessairement en quantité restreinte. Cela peut laisser penser à un territoire restreint. La cité gonflée d'humeurs, elle, a révélé un penchant marqué pour la multiplication inconsidérée de besoins hypertrophiés, expression de la superfluité du désir. En raison de cette multiplication, et corollairement de celle des individus dans la cité, celle-ci aurait besoin d'agrandir son territoire en conséquence.

Ce qui vient d'être dit permet de comprendre pourquoi la cité idéale doit avoir un territoire à mi-chemin de la grandeur et de la petitesse. Socrate, à cet effet, prescrit aux gardiens « *de veiller de toute leur attention à ce que la cité ne paraisse ni trop petite, ni trop grande, mais qu'elle garde un juste milieu et reste une* »<sup>71</sup>. Car les justes limites tiennent à la fois « *à l'accroissement de l'Etat et à l'étendue de son territoire* »<sup>72</sup>, c'est-à-dire à l'adéquation entre facteur territorial et critère démographique. La cité peut garder « *un juste milieu* » comme la vertu, si son territoire suffit à

---

70- *Ibid.*, 444 d. Mais Aristote dénonce l'exclusion des autres classes par Socrate chez qui il relève « *une nécessité de maintenir l'autorité entre les mains des mêmes individus* », les gouverneurs (cf. *Op. cit.*, 1264 b 5-10). Pour lui, les gardiens guerriers doivent avoir accès à la charge publique car, prévient-il, « *ceux qui disposent souverainement des armes sont aussi maîtres absolus de maintenir ou de renverser les institutions* » (cf. *Op. cit.*, 1329 a10). Le spectacle des coups d'Etat lui donne bien raison.

71- Platon, *La République*, *Op. cit.*, 423 c. (Voir la définition de la science de la juste mesure chez R. Schaerer in *La question platonicienne*, Paris, Vrin, 1969, p. 89).

72- *Ibid.*, 423 b.

contenter sa population, et si celle-ci peut se satisfaire des ressources proposées par celui-là.

La superficie du territoire ne saurait donc friser la démesure car la fertilité du sol suffit à combler les habitants. Un autre critère concourt à la rendre idéale chez Aristote : c'est de pouvoir « être embrassée facilement d'un seul coup d'œil »<sup>73</sup>. En effet, « comme pour l'étendue de la population qui (...) doit pouvoir être embrassée d'un coup d'œil, ainsi en est-il pour le territoire, un territoire aisé à embrasser d'un coup d'œil étant un territoire facile à défendre »<sup>74</sup>. Des motifs de stratégie militaire entrent en ligne dans le mode d'aménagement du territoire, relativement à sa configuration.

## **2- La configuration du territoire : site et plan**

Quel peut être le site approprié à la cité idéale ? Selon quel plan configurer ou répartir celle-ci ? Ces deux questions ne trouvent pas vraiment de réponse dans *La République*, si ce n'est très clairement dans *Les Lois*. Clinias, qui y est le répondant de l'Athénien, lui dit : « En fait, étranger, la cité dont nous venons de parler est éloignée de la mer d'environ quatre-vingts stades »<sup>75</sup>. La méfiance ou la défiance à l'égard de la mer s'explique par les risques de corruption altérant le caractère patriarcal et agricole de la cité idéale à cause du commerce international. La conséquence de ce commerce, c'est l'accroissement inconsidéré de la population par l'adjonction de trafiquants de toutes sortes. L'Athénien recommande : « le fondateur de la cité doit d'abord l'avoir établie le plus possible au centre du pays, après avoir choisi un endroit pourvu également des autres avantages désirables qui se conçoivent et s'énumèrent sans peine »<sup>76</sup>. Ces avantages sont toutes les cultures, dans une ville sans voisinage immédiat, mais au relief accidenté à souhait. Tel doit être le site de la cité idéale.

Qu'en est-il du plan ou de la répartition du territoire ? Les considérations religieuses doivent primer ici<sup>77</sup> : une acropole sera d'abord distinguée dans le territoire et réservée à Zeus, à Athéna et à Hestia, la gardienne du foyer quand les dieux partent en procession autour de l'empyrée<sup>78</sup>. Le territoire restant sera divisé en douze parts égales, plus ou moins étendues en proportion de la fertilité ou non de la terre. On en obtiendra cinq mille quarante lots pour les familles du même nombre. Chaque lot sera coupé en deux et accouplé à un autre en double fraction de sorte à avoir la configuration suivante : « une partie attenante à la ville

---

73- Aristote, *La Politique*, Op. cit., 1326 b24.

74- *Ibid.*, 1327 a.

75- Platon, *Les Lois*, Op. cit., IV, 704 b.

76- *Ibid.*, V, 745 b.

77- *Idem.*

78- Platon, *Phèdre*, Op. cit., 246e -247a.

*constituera un seul lot avec une autre située à la frontière, la seconde en partant de la ville avec la seconde en partant des frontières, et ainsi de suite* <sup>79</sup>. En outre, « *on distinguera aussi les douze secteurs de la ville de même façon qu'on divisait le reste du territoire ; et chacun possédera deux habitations, l'une près du centre et l'autre aux extrémités. Ainsi s'achèvera la fondation.* »<sup>80</sup>

Ce qu'on remarque, c'est que Platon se montre résolu quant à l'aménagement de l'espace démographique au regard de sa théorie de la population. Mais quant à l'aménagement de l'espace territorial, il se conforme à la répartition naturelle arbitraire des ressources. Cela ne va-t-il pas créer une concentration démographique aux endroits généreux du territoire, justifiant, en les maintenant, les disparités ? Car un véritable aménagement territorial consiste à égaliser, autant que possible, les différentes régions par la création de richesses là où le sol et le sous-sol se montrent avares, ou par une redistribution des ressources des zones généreuses au profit de celles qui le sont moins ou pas du tout. C'est cela qui permet de corriger les déséquilibres, de prévenir les exodes inconsidérés dont la conséquence consiste dans la densité ou l'inflation démographique artificielle. Celle-ci laisse croire à des effets de seuil biologique ou économique, alors qu'en réalité la population globale, loin d'être pléthorique, est simplement inégalement et insuffisamment répartie. Mais il reste vrai que dans la Grèce de Platon, seules comptaient les ressources naturelles agricoles. L'industrie étant peu développée, voire inexistante, le problème de l'aménagement du territoire ne pouvait pas se poser vraiment en termes de ressources artificielles à créer et à ajouter aux ressources naturelles déjà existantes. Ce problème se posait en termes de ressources naturelles offertes et déjà positionnées par la Mère Nature. Ce qui incitait à limiter le territoire de la cité à un site précis et conséquent.

## CONCLUSION

Au total, l'aménagement de l'espace suppose de parvenir à ajuster le territoire et la population qui en sont les points focaux. Car les ressources naturelles offertes par le sol n'étant pas inépuisables, le nombre d'habitants ne doit pas excéder un certain seuil, de sorte justement à éviter les effets de seuil. Pour arriver à cela, une maîtrise de la procréation, à partir d'un contrôle des unions, s'impose. D'une manière générale, la population globale de la cité doit être préservée de poussées démographiques inconsidérées. C'est pourquoi tout individu

---

79- Platon, *Les Lois*, *Op. cit.*, 745 c-d.

80- *Ibid.*, 745 e. On sait qu'Aristote, lui, met l'accent sur l'accès à la mer (*Op. cit.*, 1327 a 20 et suivantes), sur le tracé urbain en quinconces et non totalement au cordeau (*Ibid.*, 1330 b 25-30), sur les remparts (*Ibid.*, 1330 b 30 et suivantes) ; contrairement à Platon (cf. *Les Lois*, *Op. cit.*, VI, 778 d).

est amené à justifier sa présence par l'opportunité de sa fonction pour l'intérêt de l'Etat. A cet effet doit aussi être contrôlé, voire empêché, le flux migratoire que favorise le commerce intercités par l'accès à la mer. On comprend alors que Platon propose de situer la cité le plus possible à l'intérieur des terres. Sa protection ne nécessite pas l'érection de remparts, mais la vigilance et la vaillance des gardiens. Sa configuration relève de la compétence, certes, d'urbanistes comme Hippodamos de Milet, mais davantage de celle d'astynomes et de nomothètes qui, par des lois, régulent les rapports des individus avec l'environnement et entre eux-mêmes<sup>81</sup>.

Sans aucun doute, Platon a indiqué beaucoup de prescriptions dont on observe l'application dans l'aménagement de l'espace des Etats modernes. Seulement, la question de la création et de la répartition des richesses l'a moins préoccupé que celle de l'adéquation entre population et ressources naturelles déjà disponibles.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

Aristote, *La Politique*, traduction française par Jean Tricot, Paris, Vrin, 1970.

Bonnet (Christian), *Athènes des origines à 338 avant Jésus-Christ*, Paris, PUF, 1997, «Que sais-je ?», n°3208.

Chanteur (Janine), *Platon, le désir et la cité*, Paris, Sirey, 1980.

Garlan (Yves), *Guerre et économie en Grèce ancienne*, Paris, La Découverte, 1999, «Poche / Sciences humaines et sociales».

Lassonde (Louise), *Les défis de la démographie*, Paris, La Découverte, 1996.

Maffre (Jean-Jacques), *La vie dans la Grèce classique*, Paris, PUF, 1992, «Que sais-je ?» n°231.

Martin (Roland), *L'urbanisme dans la Grèce antique*, Paris, 1956.

Montricher (Nicole De), *L'aménagement du territoire*, Paris, La Découverte, 1995, «Repères».

Murray (Oswin) / Price (Simon), *La cité grecque*, traduction française par Franz Régnot, Paris, La Découverte, 1992.

Platon, *La République*, traduction française par Emile Chambry, Paris, Les Belles Lettres, 1970, livres I à III ; 1975, livres IV à VII ; et 1973, livres VIII à X.

---

81- Platon, *Les Lois*, *Op. cit.*, VI, 779 c.



Platon, *Les Lois*, traduction française par Edouard Des Places, Paris, Les Belles Lettres, 1951, livres I et II ; 1965, livres III à VI ; et par Auguste Diès, Paris, Les Belles Lettres, 1956, livres VII à X.

Platon, *Le Banquet*, traduction française par Emile Chambry, Paris, Garnier Flammarion, 1991.

Platon, *Phèdre*, traduction française par Emile Chambry, Paris, Garnier Flammarion, 1991.

Platon, *Le Politique*, traduction française par Auguste Diès, Paris, Les Belles Lettres, 1960.

Polignac (François De), *La naissance de la cité grecque. Cultes, espace et société, VIII<sup>e</sup> - VII<sup>e</sup> siècles*, Paris, La Découverte, 1996, «Textes à l'appui / Histoire classique».

Romilly (Jacqueline De), *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris, Hermann, 1975.

Schaerer (René), *La question platonicienne*, Paris, Vrin, 1969.

Vallin (Jacques), *La démographie*, Paris, La Découverte, 1992, «Repères».